syndicat mixte des transports
pour le rhône et l'agglomération lyonnaise

SYTRAL

COMMUNIQUE DE PRESSE
AVRIL 2013

Synthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 11 avril 2013

• Adhésion au SYTRAL de la commune de Sainte-Consorce

Sainte-Consorce a délibéré le 19 février 2013 pour solliciter son adhésion suivant les propositions élaborées en concertation avec le SYTRAL.
Le comité syndical :

- accepte la demande d'adhésion de la commune de Sainte-Consorce, à la date du 1er juillet 2013,
- autorise le Président du SYTRAL à faire constater au Préfet l'extension du PTU,
- approuve les modifications des statuts du SYTRAL

La commune sera représentée au Comité Syndical par un membre commun aux quatre autres collectivités de la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais, membres du SYTRAL, c'est-à-dire Thurins, Messimy, Grézieu-La-Varenne et Brindas.

Les employeurs de plus de 9 salariés de la commune seront soumis au versement transport, selon le même calendrier que les cinq communes ayant adhéré récemment au SYTRAL :
Jusqu'au 31 décembre 2014 : taux à 1%.
A partir du 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016 : taux à 1,4%.
A partir du 1er janvier 2017 : taux identique aux autres communes du Périmètre des Transports Urbains soit actuellement 1,75%.

• Mise en place d'un titre multimodal entre la Région et le SYTRAL - Approbation d'une convention avec le Conseil général du Rhône et la communauté urbaine de Lyon

Le comité syndical approuve la convention avec le Conseil général du Rhône et la Communauté Urbaine de Lyon relative au financement de la poursuite de l'expérience d'un titre multimodal TER/TCL entre la Région et le SYTRAL.

Contact presse : Olivia DUFOUR – 04 26 68 57 38 / 06 74 35 39 61 – dufour@sytral.fr

• Actions réalisées ou engagées par le SYTRAL en faveur de l'accessibilité du réseau TCL dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le SYTRAL a été, en février 2008, une des premières Autorités Organisatrices de Transport à voter son Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA).
Ce document de programmation définit les actions à engager pour rendre le réseau TCL accessible à tous en 2015, échéance fixée par la loi.
Sur les 60 millions d'euros alloués à la réalisation de ces opérations, 50 millions ont déjà été engagés par le SYTRAL. Un compte rendu des actions réalisées ou engagées est présenté aux membres du comité syndical du SYTRAL. Un dossier complet a été remis à la presse mardi 16 avril (voir PJ).

• Plan de Déplacements d'Entreprise

Renouvellement de la convention avec l'association de commerçants Tendance Presqu'île

En 2009, 60 abonnements étaient souscrits via cette convention PDE. Actuellement ce chiffre s'élève à plus de 110 abonnements.

Approbation d'une convention avec le Lycée Assomption Bellevue à la Mulatière (60 salariés environ)

Approbation d'une convention avec la clinique du Tonkin (700 salariés environ)

• Projet d'électrification de la ligne C13

Le SYTRAL exploite actuellement un centre de maintenance bus, 95 rue Coste à Caluire, qui est très chargé.
Le SYTRAL a eu l'opportunité d'acquérir, par le biais de préemptions mises en œuvre par le Grand Lyon, trois parcelles dont deux construites, situées rue Coste à Caluire, mitoyennes de l'actuel dépôt bus. Ce tènement représente une surface totale d'environ 4 000m2.
Le projet consiste en une extension du remisage des bus en créant 20 à 25 places pour bus standard et articulés, la création de quelques places de stationnement pour les véhicules du personnel et le réaménagement des entrées sorties qui se font actuellement par le même « bateau de voirie ».
Cette opération permettra d'optimiser le fonctionnement du centre de remisage et d'accueillir une à deux lignes actuellement remisées à Vaise (soit 10 à 15 bus standards) assurant ainsi un désengorgement du dépôt Saint Simon de Vaise.
Le coût estimatif de l'opération est de 1,8 M€ H.T. Le planning prévoit la réalisation des travaux en 2015 et une mise en service début 2016.

Contact presse : Olivia DUFOUR – 04 26 68 57 38 / 06 74 35 39 61 – dufour@sytral.fr

• Extension du centre de maintenance bus de Caluire. Approbation du programme et lancement d'opération

Les travaux d'électrification de la ligne sont en cours afin que des trolleybus assurent le service à partir de 2014.

Les opérations de dépose de l'éclairage actuel, de mise en place de l'éclairage provisoire ainsi que la fourniture du matériel d'éclairage sont de la responsabilité et à la charge de la ville de Lyon, soit 145 K€, tandis que la mise en place des poteaux définitifs mutualisés (ligne aérienne et éclairage public) sont de la responsabilité et à la charge du SYTRAL, soit 155 K€.

Il en va de même pour la signalisation lumineuse avec le Grand Lyon qui prend en charge 30 K€ pour la fourniture et la pose des équipements définitifs. Le SYTRAL finance les travaux réalisés en propre, soit 55 K€ HT, et une participation aux travaux du Grand Lyon pour un montant de 68 K€.

Avant de conclure la séance, le Président a souhaité informer les membres du comité syndical de l'avis négatif que le commissaire enquêteur a rendu au terme de l'enquête publique sur le prolongement du tramway d'Eurexpo à Chassieu René Cassin.

« Le commissaire enquêteur a rendu un avis négatif, ce qui parait très surprenant de prime abord, mais qui s'explique à la lecture de son analyse puisqu'elle n'intègre à aucun instant la cohérence de la politique de transports en commun.

La ligne T5 constitue une avancée fantastique pour la desserte d'Eurexpo : c'est plus de 100 000 voyages effectués lors des salons du SIRHA et de Pollutec et 130 000 pour la Foire de Lyon.

Nous avons prévu de prolonger la ligne et de la doter de deux nouvelles stations, ZI Mi Plaine et René Cassin. La première pour mieux desservir Eurexpo et la zone industrielle Mi-Plaine, la seconde pour desservir les habitants de Chassieu et créer un pôle multimodal avec les lignes de bus mises en place dans le cadre d'Atoubus, la restructuration de 2011.

Je proposerai à l'occasion d'un prochain comité syndical de maintenir ce projet, prévu dans le cadre du SCOT - schéma de cohérence territoriale – de l'agglomération – et qui a recueilli plus d'avis positifs que négatifs dans le cadre de l'enquête publique.

Le maire de Chassieu, soutenu par une majorité de conseillers municipaux, nous a adressé un courrier nous demandant de voir aboutir le projet tel que nous l'avons travaillé des années et des mois durant après concertation. »